



Le mot du Maire

Chers administrés,

2016 s'achève doucement et il nous faut déjà largement anticiper sur ce que sera 2017. Cette dernière édition de l'année du p'tit journal retrace donc bon nombre d'événements passés. De multiples travaux ont été effectués, tant sur la voirie (plusieurs chemins et routes ainsi que la cour de l'école), que sur le réseau d'eau (changement d'une pompe, du système de chloration, de purges et de ventouses, de vannes ou encore de flotteur...) ou encore pour la défense incendie. De nouveaux travaux conséquents de réfection des routes et sur les bâtiments communaux sont prévus pour l'année à venir ainsi que la poursuite du fleurissement...

L'impact de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais est important pour notre commune, notamment en terme de transport ou de passation de compétences.

2017 verra notre commune recensée. Merci d'avance pour le bon accueil que vous ne manquerez pas de réserver aux agents ! (leur travail est essentiel et confidentiel).

Je souhaite que le tissu associatif perdure, et pour cela, je vous invite toutes et tous à apporter votre contribution à la pérennité de celui-ci.

Je profite de cet édito pour remercier Séverine JOGUET, notre secrétaire, qui est partie rejoindre les services de l'intercommunalité du « Grand Sénonais » et je souhaite en votre nom à tous, la bienvenue à Muriel BEVRE qui la remplace depuis début novembre. Je remercie également Agnès GATEAU, notre enseignante partie elle aussi sur Sens après de nombreuses années passées au service de nos chers enfants. Je leur souhaite un grand et bel avenir dans leur nouvel horizon professionnel. Bienvenue à Céline CHEVRIN et Fanny SANZ, qui rejoignent Virginie TOLET, notre directrice pour cette année scolaire.

Permettez-moi enfin de vous souhaiter au nom de tout le conseil municipal de bonnes fêtes de fin d'année et je vous donne rendez vous en tout début d'année à l'occasion de la cérémonie des vœux.

Sommaire :

Informations communales	2 à 4
Informations intercommunales	5
Les associations du village	6 et 7
Manifestations	8



Muriel Bèvre – Secrétaire de mairie

**La cérémonie des vœux
du Maire aura lieu
au foyer communal
le vendredi 6 janvier 2017
à 18 heures.**

TRAVAUX COMMUNAUX

Ces dernières années ont été chargées en projets et réalisations au niveau des travaux et investissements, surtout avec les travaux d'assainissement.

L'année 2016 a également tenu ses promesses pour continuer sur une belle dynamique pour le bien de notre commune et de ses habitants. De multiples chantiers se sont déroulés afin d'améliorer la sécurité mais aussi la qualité de vie des habitants et de nos petits écoliers.

La cour de l'école a été refaite avec un enrobé et des bordures délimitant les jeux.

Afin de garantir un maximum de sécurité, un revêtement spécial amortissant est en cours de réalisation sous les agrès de jeux.



Pour la sécurité, une gâche électrique a été posée sur le portail d'entrée de la cour de l'école.

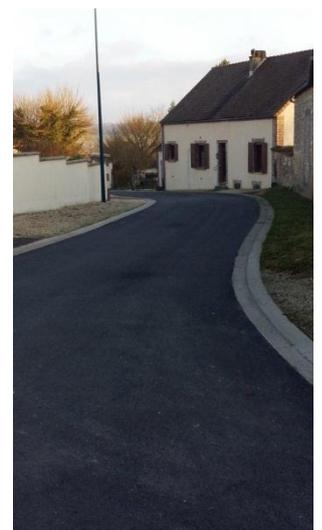


La municipalité avait fait le choix d'attendre la fin des travaux d'assainissement pour lancer le programme de réfection des voiries.

Cette année, les rues d'Autun, du Colombier, des Vignes, du Gué et le chemin de l'Enclos ont vu leurs chaussées renforcées, goudronnées, et à certains endroits des travaux d'amélioration de l'écoulement de l'eau pluviale ont été entrepris.

L'effet dos d'âne au niveau du pont a été réduit par une couche d'enrobé.

De nombreux nids de poules et déformations ont été traités dans l'ensemble du village.



Si les années précédentes, les travaux sur l'eau concernaient principalement les eaux usées, cette année était tournée sur l'eau potable, avec le remplacement d'une pompe à la station de pompage et la rénovation de notre réseau (vannes, purges, ventouses et flotteur), ainsi que l'enfouissement d'une cuve tampon de 60 000 litres pour la protection incendie dans le hameau des Fours.



Enfouissement de la cuve au hameau des Fours



ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Nous sommes toutes et tous attachés à l'état de propreté et d'hygiène de notre Commune, aux commodités et à la sécurité de circulation à l'intérieur de celle-ci. Tout est mis en œuvre pour la satisfaction de tous les habitants qui, cependant, restent les principaux acteurs en remplissant les obligations, simples et efficaces, imposées par les autorités dans l'intérêt général.

Rappel de ces quelques obligations :

- **BALAYAGE** : Nettoyage des trottoirs et caniveaux (immeubles bâtis ou non bâtis) incombe au propriétaire, à son représentant ou au locataire, de même que, le cas échéant, l'arrachage ou la tonte de l'herbe.
- **NETTOIEMENT** : Immédiat de rue en cas de salissure intempestive ou accidentelle par un véhicule ou la surcharge de celui-ci.
- **NEIGE et VERGLAS** : Dégagement au maximum de la neige et dépôt de sable, sel, cendres ou sciures pour palier au verglas pouvant causer des accidents de personnes.
- **LIBRE PASSAGE** : Le passage doit être dégagé sur le trottoir, aucun dépôt de matériaux ou d'ordures ni stationnement de véhicule ne doivent gêner la circulation des piétons.
- **ORDURES MENAGERES et TRI SELECTIF** : Les sacs (en plastique résistant), poubelle ou conteneur fermés sont déposés uniquement la veille au soir et aux endroits accessibles aux véhicules de ramassage. Les objets **ENCOMBRANTS** ou déchets sont interdits sur la voie publique et doivent être apportés à la déchèterie.
- **EXCREMENTS** : Les personnes accompagnées d'animaux procèdent immédiatement au ramassage des déjections sur la voie publique ou dans l'enceinte d'un jardin public. Ces déjections doivent être effectuées dans les caniveaux, sauf :
 - . A l'intérieur des passages piétons
 - . Aux emplacements d'arrêt de transport en commun
- **ELAGAGE et TAILLE** : Obligatoires de tous les végétaux qui forment saillie sur la voie publique. Les propriétaires doivent prendre toutes les dispositions afin d'éviter les accidents dont ils seraient, d'ailleurs, tenus pour responsables. La hauteur des haies doit être limitée à 2 m à l'aplomb du domaine public voire moins à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

L'ensemble des règles et contraventions sont inscrites et détaillées par Arrêté Municipal N° 58 – 2016 en date du 07 Octobre 2016 communiqué à Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Yonne.

Cet arrêté peut être consulté en Mairie ou sur le site internet de la commune www.etigny.org

ASSAINISSEMENT : SOLDE BRANCHEMENTS

Cet article concerne uniquement les administrés ayant accepté de passer sous convention.

Les derniers états de remboursements de l'agence de l'eau viennent de nous parvenir et nous connaissons maintenant le pourcentage exact de la subvention accordée. Il s'élève à un peu plus de 73%. Vous recevrez en début d'année de manière individuelle dans vos boîtes aux lettres un imprimé concernant les modalités de paiement du solde de cette opération, ainsi que les dates prévues pour la récupération en mairie de votre dossier (Attestation de TVA réduite, de contrôle de vidange et de conformité des travaux, convention de déversement, plan de récolement, imprimé de contrôle d'exécution et de réception des travaux...)

Le paiement du solde s'effectuera après l'émission des titres auprès du Trésor Public.

CES INCIVILITES QUI VOUS COUTENT CHER

De nombreux méfaits sont régulièrement constatés sur le territoire et les infrastructures communales. Vous énoncer ici la liste de ce qui est relevé servirait-il à quelque chose ? Les habitants prendraient-ils conscience que le coût des réparations ou remises en état est répercuté sur les dépenses du budget communal et au final sur leurs impôts ?

Entre les poteaux indicateurs ou routiers qui sont abîmés voir arrachés, les poubelles qui sont vandalisées, les déchets qui sont répandus sur la chaussée ou sur les accotements, les employés communaux passent une partie de leur journée à réparer, nettoyer pour que notre village puisse rester propre et sécurisé. Tout le monde est content d'avoir un village fleuri, mais quelle désolation de voir traîner juste à côté des jardinières des bouteilles vides ou cartons de fast-food. Il est également regrettable de trouver le terrain de sport ou les chemins piétonniers couverts d'excréments d'animaux.

Mais ce qui cause de gros travaux supplémentaires de jour comme de nuit, ce sont les déchets retrouvés au niveau des postes de relevage du réseau d'assainissement. Nous l'avons déjà précisé dans un précédent bulletin, le réseau d'assainissement n'est pas le TOUT A L'EGOUT. Difficile d'imaginer que des personnes aient l'idée de jeter dans les toilettes des carcasses de poulet ! Et pourtant cela a déjà été retrouvé. **Rappelons que le réseau d'assainissement ne doit servir qu'à amener les eaux usées de votre habitation à la station d'épuration. Ce n'est pas une poubelle !**

Lorsqu'un rejet, autre que les eaux usées, se trouve coincé au niveau des pompes de relevages, ces dernières ne fonctionnent pas correctement ou plus du tout. Le réseau se bouche, l'évacuation ne se fait pas normalement causant des refoulements. Pour illustrer ces propos, les photos ci-dessous parlent d'elles-mêmes.



Le nettoyage et la remise en fonction des pompes sont effectués par les employés communaux qui passent un temps considérable à réparer ces incivilités.

Aussi une prise de conscience de chacun d'entre nous doit se faire, au risque de voir ce service se détériorer rapidement.

MAIS QUI POUVAIT LUI EN VOULOIR ?

Propre, simple et discrète, elle était la Bienvenue !

Accueillant à bras ouverts canettes, bouteilles vides, papier mouchoir, résidus de goûter, paquets de cigarettes et autres déchets jetés sans scrupules, elle rendait plus agréable l'accès au passage souterrain. Elle évitait l'engorgement du caniveau des eaux pluviales.

Malheureusement, elle n'a pu exercer son service que pendant quelques semaines

POURQUOI « Madame POUBELLE » a t elle été agressée sur son lieu de travail et PAR QUI ?

« Monsieur MALADROIT » – « Madame INCIVILITE » ou « Mademoiselle BETISE » ?

Espérons que sa remplaçante soit respectée à sa « juste valeur ».

Vous avez sans doute remarqué la dégradation de la barrière sur le pont enjambant l'Yonne, ainsi que le temps avant qu'elle ne soit réparée... Seul le Conseil Départemental (propriétaire de l'ouvrage) peut s'occuper des travaux le concernant. Idem pour l'entretien du pont enjambant la voie SNCF en direction de Gron.

Nous faisons maintenant partie depuis presque un an de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. Le bulletin n°1 reçu en septembre relate les moyens, ambitions et compétences de cette structure, qui marque une étape importante pour notre territoire. Le Sénonais doit et peut rayonner au-delà de nos frontières et doit s'affirmer face aux agglomérations voisines. Après l'éclairage public (La réparation des dégradations et vols de la Grande rue au mois d'octobre a été financée intégralement par ce service (plus de 15000€)) et la participation au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), de nouvelles compétences deviennent pleines et entières au 1er janvier 2017.

Ainsi, l'eau et l'assainissement seront maîtrisés intégralement par la C.A.G.S. en début d'année. La prochaine facture tiendra ainsi compte de ce changement. Même si la mutualisation entraînera une baisse progressive et substantielle sur 5 ans, le coût pour 2017 ne sera plus déduit de la part syndicale contrairement à 2016 (voir P'tit journal édition de juin 2016).

Le prochain relevé sera réalisé en mars 2017 par nos agents communaux mais facturé par l'Agglo - tarif Étigny jusqu'à fin décembre puis tarif intercommunal à partir de début janvier. À noter que vous pourrez alors opter pour la mensualisation auprès de la Trésorerie.

En cas de soucis, fuite sur le réseau d'eau ou problème de réseau en charge pour l'assainissement, n'appellez plus le maire ou les services techniques de la mairie, mais les services de la communauté, désormais seule compétente. Un flyer joint à ce bulletin présente les numéros d'urgence.

En outre, depuis le 1er juillet 2016, la communauté d'Agglomération gère le Service Public d'Assainissement Non Collectif - le SPANC - pour les habitations qui ne sont pas raccordées au réseau collectif. Pour toute question ou demande, vous pouvez joindre le responsable au 03 86 83 12 88 ou par mail m.berrou@grand-senonais.fr

Attention, malgré le passage de ces services sur le Grand Sénonais, il n'y a pas d'obligation de souscrire à une assurance quelconque proposée par les groupes nationaux (Suez, Lyonnaise des eaux, Véolia, Saur, etc...), comme diffusé certaines publicités reçues dans vos boîtes aux lettres.

Le service des Ordures Ménagères devient lui aussi une compétence de l'EPCI au 1er janvier 2017. Le service reste le même et les jours de collectes sont inchangés (**Voir calendrier joint**).

Les trois déchetteries sont donc à votre disposition : Rousson-Villeneuve mais aussi Sens « Sablons » et « Vauguilletes ». Un système de carte est en cours de réalisation et les modalités d'inscription vous seront communiquées très prochainement. Pour tout problème concernant le ramassage des déchets, nous vous invitons à contacter directement le service de la CAGS au 03 58 45 10 22.

Au chapitre des transports, depuis septembre vous pouvez prendre le bus (INTERCOM) via le service « transport à la demande (**Cartobus**) ». Pour cela, il vous suffit de réserver la veille, ou le jour de votre déplacement en appelant au moins 2 heures avant votre départ le N° vert **0 800 072 113**, en indiquant le numéro de la ligne (**11**), le nom et l'horaire de montée, ainsi que le nombre de personnes et vos coordonnées.

Pour aller sur Sens : Arrêt Gare 8h34 ou 13h29 / Arrêt Sérilly 8h45 ou 13h30 et pour le retour depuis Sens, le bus s'arrête respectivement à 12h15 et 12h16, ainsi qu'à 16h37 et 16h38 aux mêmes endroits. Le ticket ou la carte (mensuelle ou annuelle) pris pour ce transport vous donnera le droit d'accès aux 15 lignes régulières qui desservent les 27 communes de notre agglomération.

Des dépliants contenant explications et horaires sont à votre disposition en mairie.

Recensement 2017

Comme tous les 5 ans un recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Les agents recenseurs de notre commune sont Danièle THOMAS et Armand MOIRAS. Ensemble, vous complétez un questionnaire dont les réponses et informations que vous communiquerez resteront confidentielles. Ces questionnaires seront ensuite transmis à l'INSEE qui se chargera du traitement des données.



Mais un recensement, à quoi ça sert ? Les données collectées permettent de connaître le nombre d'habitants de la commune. En fonction de ce nombre, le montant des dotations versées par l'État à la collectivité variera. Cela permettra également de concevoir pour les prochaines années les aménagements et équipements collectifs nécessaires pour répondre aux besoins de la population.

La M.A.T. - Maison des Associations et du Tourisme

Lieu de Rencontres au sein de notre village
(Accès par le parking jouxtant la boulangerie)
vous propose chaque semaine
Les mercredi de 16h à 18h et samedi de 10h à 12h

LIVRE ECHANGE



Aucune contribution financière ne vous sera demandée pour accéder à un choix varié de livre : romans, policiers, classiques, biographies, BD, livres pour enfants etc... voire même jardinage, bricolage, santé ou voyages
Vous pouvez simplement entrer et choisir, apporter si possible un livre qui viendra enrichir le choix existant

N'hésitez plus, vous serez accueillis avec le sourire, même pour une simple visite.

Le Comité des Fêtes



Près de 200 danseurs se sont réunis le 12 novembre pour une soirée très festive lors du bal Folk. Le Marché de Noël s'est tenu le week-end des 3 et 4 décembre dernier. Nous pouvons nous réjouir de la réussite de cet évènement annuel qui a attiré un grand nombre de visiteurs.

Le Président du Comité des Fêtes remercie tous les membres du Comité qui ont contribué à l'organisation et à la réussite de ces dernières animations de l'année, ainsi que les employés municipaux pour leur participation à l'installation.

Si vous souhaitez vous impliquer dans la vie du village et apporter vos idées et votre participation, vous êtes les bienvenus. Contacter Jean-Claude BOULLEAUX : 03 86 97 12 03

Le Club des Marronniers

A l'occasion de la semaine « Les jours bleus »,
le club des Marronniers a accueilli
le 18 octobre 2016
l'association Amitiés-Loisirs
de Villeneuve-sur-Yonne.

C'est autour d'un goûter que cet après-midi s'est
déroulé, mêlant échanges et convivialité.



Un dimanche à la chasse

Depuis le 18 septembre et jusqu'à fin Février 2017, la période de chasse est ouverte. Les prochains jours de chasse en battue à ETIGNY auront lieu les 8, 15 et 22 janvier et les 5, 12 et 19 Février 2017 (une trêve est établie du 19 décembre au 7 janvier).

Le Groupement des Chasseurs d'ÉTIGNY invite des **non chasseurs** qui souhaiteraient participer à une matinée de chasse à venir la partager sur notre territoire lors de ces journées. Son Président vous accueillera pour partager le casse-croûte traditionnel et vivre une battue telle qu'elle est pratiquée dans notre équipe.

Cette activité ne peut être proposée qu'à 2 à 3 personnes par dimanche. Aussi il conviendra de vous inscrire préalablement en réservant votre jour auprès de Jean-Pierre HERMIER : 03 86 97 11 87. Le calendrier proposé peut évoluer selon le tableau réalisé.

ANIMATIONS ET MANIFESTATIONS

À noter sur vos agendas

6 Janvier 2017	Vœux du Maire à 18 h	Foyer Communal
12 Janvier 2017	Les Marronniers – Assemblée Générale à 14 h	Foyer Communal
20 Janvier 2017	AJEA – Assemblée Générale à 20 h	Foyer Communal
27 Janvier 2017	Comité des fêtes – Assemblée Générale à 19h30	Local Associatif
11 et 12 Février 2017	Comité des fêtes – Exposition de peinture	Foyer Communal
18 mars 2017	Repas des chasseurs à 20 h	Foyer Communal
8 et 9 Avril 2017	Comité des fêtes – Bal Folk	Foyer Communal
15 Avril 2017	Théâtre de Dixmont à 20h30	Foyer Communal
22 Avril 2017	Théâtre de Rousson à 20h30	Foyer Communal
24 Juin 2017	Comité des Fêtes – Méchoui	Foyer Communal

Chères stinyiennes, chers stinyiens,

Après presque 9 ans au secrétariat de mairie de la Commune d'ÉTIGNY, je vous quitte pour une autre aventure professionnelle.

Je m'en vais riche de cette expérience stinyienne, de ces contacts humains, de ces dossiers parfois lourds mais si formateurs.

Je m'en vais riche de ces échanges et de cette coopération quotidienne avec les élus et notamment les 2 maires que j'ai connus : Messieurs POISSON et TERRASSON. 2 personnalités très différentes, 2 manières de travailler mais 2 hommes au plus près de leurs administrés et très investis pour le bien de leur commune et le bien-être de ses habitants.

C'est forcément avec un petit pincement au cœur que je vous dis au revoir et bonne continuation.

Séverine JOGUET

Toute l'équipe municipale souhaite bonne continuation à Séverine dans ses nouvelles fonctions.

Bulletin municipal de la commune d'Étigny

Mairie 5 bis rue de l'Église 89510 ÉTIGNY

Tel : 03 86 97 10 97 - Fax : 03 86 97 10 04

Mail : etigny.mairie@wanadoo.fr - Site : www.etigny.org

Directeur de la publication : Monsieur le Maire d'Étigny

Ont participé à l'élaboration de ce numéro, les membres de la commission municipale :
Sophie Dubois, Laurent Legron, Marie-Christine Oger, Franck Porcheron, Sylvie Renaud,
Danièle Renou, Lionel Terrasson, Emeric Véglio - Crédit photos : Photl.com - Photos personnelles.